



Avis de Soutenance

Monsieur Fabien VESSIO

Droit – E2DSP Toulouse

Soutiendra publiquement ses travaux de thèse intitulés

Le droit pénal des affaires à l'aune de la défaillance économique

dirigés par Madame Corinne MASCALA

Soutenance prévue le **mercredi 13 janvier 2021 à 14h00**

Lieu : 21 allées de Brienne Manufacture des Tabacs 31000

Salle MQ 212

Composition du jury proposé

Mme Corinne MASCALA	Université Toulouse 1 Capitole	Directrice de thèse
Mme Marie-Christine SORDINO	Université de Montpellier	Rapporteure
M. Olivier DECIMA	Université Bordeaux IV	Rapporteur
Mme Corinne SAINT-ALARY-HOUIN	Université Toulouse 1 Capitole	Examinatrice
M. Renaud SALOMON	Université Paris-Dauphine-PSL	Examineur
M. Olivier DEBAT	Université Toulouse 1 Capitole	Examineur

Mots-clés : Droit pénal des affaires, Défaillance économique, Banqueroute, Ordre public économique, Délinquance en col blanc, Régulation

Résumé :

A l'aube d'une crise économique et financière, les autorités politiques et judiciaires ne cessent d'alerter et mettre en garde sur la criminogénéité d'une telle situation. Dès lors, le droit pénal des affaires doit occuper une place essentielle dans l'encadrement de la défaillance économique, qu'elle soit isolée ou systémique, et intervenir de manière pérenne et efficace. Or, dans l'hypothèse d'une défaillance économique isolée, le droit pénal des affaires se démultiplie entre infractions dédiées à la situation de défaillance économique et droit pénal spécial ou des affaires appliqués à celle-ci, l'alternance reposant sur les différentes formes de défaillance économique envisageables, de prévention ou de traitement de celle-ci. A ceci s'associe également une restriction du champ pénal de la défaillance économique, entre dépenalisation et recours aux sanctions civiles. A ce titre, c'est la fonction expressive du droit pénal des affaires qui est altérée, c'est-à-dire qu'on ne sait plus vraiment quelles valeurs sont protégées ni de quelle manière : une simplification de la norme pénale s'impose afin de redonner du sens à la répression. A travers le prisme systémique de la défaillance économique, le droit pénal des affaires révèle également un effet régulateur des intérêts présents sur le marché, de participation à l'ordre public économique, mais sa subsidiarité s'accroît par le développement des dispositifs para-pénaux, instruments privilégiés pour des raisons économiques, d'inspiration libérale. Dès lors, une refonte est nécessaire afin de rendre au droit pénal des affaires sa fonction dissuasive, largement altérée par les trop nombreux circuits de dérivation en vigueur dans le système juridique moderne.